

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/48

Déclaration du Chef
de la délégation du
Canada, Douglas Roche,
Ambassadeur au désarmement,
à l'occasion du débat
général de la Troisième
Conférence d'examen
du Traité sur la
non-prolifération

GENÈVE

Le 29 août 1985

Le Canada se présente à cette conférence cruciale animé d'un sentiment d'espoir, confiant de voir nos efforts communs au cours des prochains mois devenir un autre jalon vers une paix mondiale véritable et durable. Le Traité sur la non-prolifération compte plus d'adhérents que tout autre traité international en matière de sécurité, et ce nombre continue de croître. La Troisième Conférence est pour nous l'occasion de faire savoir ouvertement à la communauté mondiale que nous sommes toujours déterminés à éliminer les armes nucléaires, où qu'elles soient.

Le fait que la présidence soit entre de si bonnes mains constitue l'une des principales raisons de l'optimisme du Canada. Votre engagement à l'égard du TNP, Monsieur l'ambassadeur, votre érudition et votre expérience, ainsi que votre approche globale ne peuvent manquer de faire progresser nos délibérations. Mais notre optimisme tient aussi à une autre raison: je veux parler de l'intensité qui a caractérisé les préparatifs. Un concours de circonstances a permis en effet de préparer cette conférence mieux que cela ne fut possible pour celles qui l'ont précédée, et cela, nous le devons au leadership des présidents des trois conférences préparatoires, les ambassadeurs Imai du Japon, Vejvoda de Tchécoslovaquie et Dhanapala de Sri Lanka. Le fait que les trois comités de travail de cette conférence seront présidés par ces mêmes représentants prouve encore une fois qu'en alliant sincérité et capacité au service d'une cause commune, on peut obtenir des résultats positifs. Nombre de parlementaires, d'officiels, de spécialistes et d'organisations non gouvernementales ont également contribué de façon importante, à leur manière, à mieux sensibiliser le monde à la réalité de la prolifération nucléaire. Tous les observateurs avertis veulent que nous écartions ce danger, et s'attendent à ce que nous réussissions. Nous devons réussir.

Monsieur le Président, personne ne sous-estime la gravité de la situation mondiale actuelle; les armes nucléaires sont trop nombreuses et la capacité d'en produire d'autres, de meilleure qualité, est trop grande. Il y a entre les États des inégalités, de l'animosité et de la peur. Nous avons à composer avec toutes ces réactions. Mais, en dernière analyse, la logique et l'histoire exigent des gouvernements qu'ils résistent à l'anarchie et entament plutôt le processus qui aboutira à l'établissement de l'ordre, comme le souhaitent les peuples du monde entier. Tout affaiblissement du TNP mènera à la situation même que nous cherchons à éviter, c'est-à-dire l'anarchie nucléaire. Les conséquences de la prolifération nucléaire sont si dangereuses pour tous que nous devons trouver une façon réaliste de contrer cette menace si inacceptable pour la sécurité et la stabilité mondiales. Bref, il faut mettre

un terme à la course aux armements nucléaires, et empêcher la prolifération si nous voulons éviter l'anarchie nucléaire.

C'est précédé d'une solide réputation en matière de non-prolifération et de coopération nucléaires que le Canada se présente à la Troisième Conférence d'examen du TNP. La crédibilité du Canada n'est plus à établir. Bien qu'il ait collaboré avec le Royaume-Uni à la mise au point par les États-Unis des premières armes nucléaires au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a été le premier pays à renoncer sciemment au développement de telles armes, même si de toute évidence il en possédait la technologie et les capacités dès les premiers jours de l'ère nucléaire. Le Canada a choisi de ne pas se doter d'une capacité nucléaire militaire et, depuis, s'en est tenu à cette décision. Il a plutôt misé sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le programme nucléaire canadien ne sert qu'à des fins pacifiques et est intégralement assujéti aux garanties. En ce qui a trait aux exportations dans ce domaine, le Canada s'est doté d'une politique exhaustive fondée sur la pleine reconnaissance de la valeur du TNP comme pierre angulaire du régime de non-prolifération. C'est-à-dire que le Canada n'exporte de matières, de matériel et de technologie nucléaires qu'aux pays non dotés de l'arme nucléaire qui se sont formellement engagés envers la non-prolifération, soit en ratifiant le TNP, soit en ayant pris des mesures équivalentes, et qui ont de ce fait accepté les garanties de l'AIEA pour l'ensemble de leur programme nucléaire actuel et futur.

Le Canada attache donc beaucoup de prix au TNP et le considère comme un instrument international d'une valeur inestimable, qui traduit ses objectifs en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de coopération nucléaire, à savoir:

-- encourager tous les États nucléaires à poursuivre de bonne foi les négociations sur des mesures efficaces pour mettre un terme à la course aux armes nucléaires le plus tôt possible et pour réaliser le désarmement nucléaire, ainsi que sur un traité portant sur un désarmement général et complet effectué sous contrôle international strict et efficace;

-- favoriser l'évolution d'un régime international de non-prolifération plus efficace et plus complet; et

-- favoriser et faciliter la coopération nucléaire tout en veillant à ce que les exportations canadiennes ne contribuent pas à la prolifération.

Le Canada se présente à cette conférence avec l'intention de revoir tous les aspects du traité. L'heure est en effet venue de procéder à une évaluation honnête de ce document.

L'expérience des deux premières conférences nous servira de guide. La Première Conférence, tenue en 1975, a été fructueuse. Elle n'en fut pas moins très politisée, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire et la sécurité. Les pays neutres et non alignés (PNNA), faisant valoir qu'ils avaient pour leur part respecté leurs obligations aux termes du Traité, accusèrent les puissances nucléaires, notamment les superpuissances, de ne pas respecter leurs engagements aux termes de l'article VI, qui porte sur la course aux armes nucléaires, ou de l'article IV, qui concerne le partage de matières, de matériel et de technologie nucléaires à des fins pacifiques.

Dans les derniers jours et les dernières heures de la Conférence, le débat fut acrimonieux. Ce n'est qu'au dernier moment que la conférence adopta un document final par voie de consensus. Néanmoins, cette déclaration finale traduisait les frustrations de plusieurs États, notamment celles des pays neutres et non alignés, face à l'absence de progrès, au cours des cinq années écoulées, en ce qui concerne la mise en oeuvre des dispositions fondamentales du Traité.

Les préoccupations des PNNA étaient toujours entières à l'ouverture de la Deuxième Conférence en 1980. Toutefois, le climat, notamment en ce qui concerne les questions de désarmement, était teinté d'optimisme. Le traité SALT II venait d'être signé et des négociations prometteuses entre le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS en vue d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires étaient encore officiellement en marche.

Malgré de longues sessions de négociations informelles, la Conférence ne produisit aucun document final, en raison d'une mésentente sur les questions relatives au désarmement nucléaire et notamment en ce qui a trait à une interdiction complète des essais. Bien que les membres du deuxième comité se soient entendus provisoirement sur les textes traitant de non-prolifération et de coopération nucléaire, il fut impossible de convenir d'un document final, ce qui constitua un échec majeur.

Un coup d'oeil rapide à la situation internationale des cinq dernières années indique malheureusement que nous avons raté un certain nombre d'occasions. Les pourparlers trilatéraux sur le traité concernant l'interdiction totale des essais nucléaires ont cessé; la Conférence sur le désarmement n'a pu s'entendre

sur un mandat pratique à confier à un éventuel comité spécial chargé d'étudier l'interdiction totale des essais nucléaires; la Deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement n'a pas su produire un document final par voie de consensus; les négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire ont été rompues et les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques, suspendus. La Conférence de Stockholm, déjà bien engagée dans sa seconde année, montre peu de signes de rapprochement entre l'Est et l'Ouest sur les mesures de confiance. Les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, qui se tiennent à Vienne, achoppent encore sur des questions fondamentales, après plus de onze années.

Mais il y a eu aussi des signes encourageants dont il faut tenir compte. L'accord SALT II est toujours le document stratégique de base des États-Unis et de l'Union soviétique, et, contrairement aux prévisions les plus pessimistes, le nombre des États dotés de l'arme nucléaire est toujours de cinq et aucun État n'a fait montre d'une capacité de détonation nucléaire depuis 1974. L'AIEA contribue toujours de façon importante au régime de non-prolifération grâce à son système de garanties. La décision de l'OTAN de réduire les arsenaux nucléaires en Europe au niveau le plus bas depuis plus de vingt ans constitue une autre étape positive.

Mais il y a plus important encore: les États-Unis et l'Union soviétique ont repris leurs négociations bilatérales. Le Canada appuie pleinement les objectifs élevés que ces deux pays se sont fixés à Genève: la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la cessation de la course aux armements sur terre; la limitation et la réduction des armes nucléaires; et le renforcement de la stabilité stratégique, devant mener au bout du compte à l'élimination complète des armes nucléaires.

Si les deux parties se sont entendues sur les objectifs à atteindre, elles diffèrent par contre sensiblement d'opinion sur la façon de les atteindre. Le chemin à parcourir sera long et difficile, mais nécessaire. La décision de tenir une rencontre au sommet entre les leaders américain et soviétique en novembre est un développement marquant que la Conférence devrait garder à l'esprit dans ses délibérations. Le dialogue aux plus hauts niveaux est une d'importance critique pour donner le ton et tracer des lignes directrices à l'intention de tous ceux appelés à s'occuper des négociations techniques détaillées. Ce sommet américano-soviétique peut dénouer l'impasse dans laquelle s'est enlisée la question du désarmement. Toutes les nations sont intéressées à la réussite de ce sommet.

Monsieur le Président, lorsque nous procéderons à l'examen exhaustif du Traité sur la non-prolifération, nous devons nous rappeler les succès et les échecs non seulement des cinq dernières années, mais également ceux que nous avons connus depuis le début de l'âge nucléaire. Conscient des problèmes de sécurité à l'échelle mondiale, le Canada s'efforcera d'atteindre deux objectifs fondamentaux lors de la Conférence:

-- le maintien du TNP comme élément fondamental d'un régime international de non-prolifération efficace;

-- la réaffirmation par la Conférence du but et des dispositions du TNP.

Ces objectifs, qui peuvent sembler modestes à première vue, sont vraiment critiques sur le long terme. Ils supposent que nous devons veiller à ce que le débat sur les questions relatives à l'article VI contribue de façon positive aux objectifs globaux du TNP et ne dégénère pas en un débat acrimonieux, qui ne ferait qu'empêcher tout progrès dans d'autres domaines couverts par le Traité. Ils nous amènent en outre à reconfirmer que les États dotés d'armes nucléaires, et tout particulièrement les États-Unis et l'Union Soviétique, doivent négocier de bonne foi l'adoption de mesures efficaces pour faire cesser le plus tôt possible la course aux armes nucléaires et pour réduire de façon sensible les arsenaux nucléaires.

Les progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ont traditionnellement été associés au respect des dispositions de l'article VI. La conclusion d'un tel traité reste un objectif fondamental et permanent pour le Canada. Nous croyons que cette mesure concrète et réaliste contribuerait largement à limiter le développement d'armes nucléaires nouvelles et plus perfectionnées. Un traité du genre est considéré comme un jalon important dans le processus qui consiste à freiner la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale. Comme l'a indiqué le Secrétaire général des Nations Unies plus tôt cette année, il importe pour l'avenir même de l'humanité de mettre fin à toutes les explosions nucléaires, et aucun autre moyen ne saurait aussi efficacement limiter le perfectionnement des armes nucléaires.

La communauté internationale serait soulagée de voir progresser la négociation d'un traité multilatéral vérifiable sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Le Canada continue de chercher à surmonter les principaux obstacles politiques et techniques, dont la vérification d'un traité éventuel n'est pas le moindre. Il a participé activement aux travaux du groupe de

sismologues de la Conférence du désarmement; sa participation a permis au groupe d'améliorer les moyens sismiques de vérifier l'application d'un traité d'interdiction globale des essais.

Si l'état actuel de la sécurité internationale donne une image ambivalente des progrès réalisés, la situation est passablement différente lorsqu'on s'arrête aux articles III et IV du Traité. Dans le domaine de la non-prolifération et de la coopération nucléaires, le Traité a bien servi le monde. Les risques de prolifération ont été largement contenus et la coopération s'est faite davantage présente.

L'engagement global et obligatoire envers la non-prolifération qu'offre le TNP et la vérification du respect de cet engagement par le biais des garanties de l'AIEA fournissent tous deux les éléments fondamentaux du cadre de la coopération dans le domaine nucléaire. Le Canada estime que ces deux composantes - l'engagement et la vérification de cet engagement - sont essentiels pour éviter que les activités de coopération nucléaire ne contribuent à la prolifération. C'est sur ce concept - et, partant, sur le TNP lui-même - que le Canada a édifié sa politique de non-prolifération et de coopération nucléaires; cette politique a un impact important sur les plans politique et économique.

C'est pourquoi le Canada cherchera à obtenir de la Conférence qu'elle reconnaisse globalement le rôle crucial que joue le TNP en réduisant les risques de prolifération tout en fournissant le cadre nécessaire à la coopération nucléaire. Notre pays cherchera par ailleurs à rallier la Conférence autour du principe faisant d'un engagement global et obligatoire vis-à-vis de la non-prolifération ainsi que de garanties complètes du type de celles prévues par le TNP une condition essentielle de l'approvisionnement en matières nucléaires.

S'agissant de l'article VII, et conformément à sa politique qui favorise un régime de non-prolifération efficace basé sur le TNP, le Canada s'est prononcé résolument en faveur du concept de zones exemptes d'armes nucléaires, lorsque les pays de la région en question en approuvent l'établissement et que celles-ci contribuent à la stabilité régionale et internationale. Cette mesure n'est pas une solution de rechange pleinement satisfaisante à la ratification du TNP par certains pays des régions en cause; néanmoins, en l'absence d'une adhésion universelle ou quasi universelle au TNP, la création de telles zones peut grandement contribuer à l'objectif de la non-prolifération.

Le Canada a appuyé les résolutions des Nations Unies demandant l'institution de telles zones en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, et il a accueilli favorablement la récente proclamation très importante faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Le Canada a par ailleurs appuyé des mesures propres à consolider l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine en conformité avec le Traité de Tlatelolco, malgré qu'il s'oppose à une disposition du Traité qui permet la détonation de dispositifs nucléaires à des fins dites pacifiques.

À cet égard, dans l'esprit de l'article V, nous réitérons nos doutes quant à la valeur économique des applications pacifiques des explosions nucléaires. Nous croyons que la possession de dispositifs nucléaires explosifs à des fins civiles par des États non dotés de l'arme nucléaire poserait une menace à la sécurité régionale et internationale.

Monsieur le Président, le respect de tout accord réunissant un nombre si grand de nations différentes les unes des autres n'ira pas sans problèmes. Dans la communauté internationale, il est difficile d'assujettir la sécurité à des lois, et c'est ce que certains articles du TNP cherchent à faire. Abstraction faite de ses points forts et de ses points faibles, le TNP reste un instrument international dont il faut constamment surveiller et entretenir la crédibilité et l'applicabilité. Le traité sur la non-prolifération ne va pas de soi. Il s'agit d'un instrument international précieux ayant une portée à la fois pratique et morale. Le fait que les pays continuent d'y adhérer ou de songer à le faire témoigne tant de sa force morale que de son utilité pratique. Ce fait vient de ce que la communauté internationale est intimement convaincue qu'il faut empêcher la prolifération et que la disparition du TNP aurait des effets désastreux.

Les objectifs que je viens d'exposer montrent que le Canada espère et désire qu'il soit procédé à un examen détaillé de tous les aspects du Traité sur la non-prolifération. Le Canada s'attend en outre à ce que le document final adopté par consensus, quelle que soit sa forme définitive, reflète la minutie avec laquelle nous aurons revu le Traité, et confirme la valeur fondamentale de cet instrument dans le monde d'aujourd'hui. Ainsi que nous l'avons fait en 1975, réaffirmons aujourd'hui solennellement le vif intérêt que nous avons tous à empêcher la prolifération des armes nucléaires en appuyant sans réserve le Traité.

À l'intention des critiques et des non-signataires du TNP, la Conférence peut faire valoir les arguments suivants:

-- Aux pays qui restent critiques à l'égard du TNP et qui prétendent que le Traité est discriminatoire, nous signalons que la même discrimination existe au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

-- Aux pays qui réclament la cessation de la course aux armes nucléaires tout en refusant eux-mêmes de signer le TNP, nous faisons valoir que leur appel serait plus crédible s'ils étaient parties au Traité.

-- Aux États qui conservent l'option nucléaire en raison de considérations qu'ils estiment liées à la sécurité régionale, nous demandons de songer aux conséquences tragiques et dévastatrices d'une guerre nucléaire de portée régionale.

-- Enfin, aux États dotés d'armes nucléaires qui insistent pour rester à l'écart, nous recommandons fortement qu'ils suivent l'exemple déjà établi par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique et qu'ils prennent acte du fait que la sécurité et la souveraineté de ces pays n'a d'aucune façon été compromise et que, au contraire, elle s'en est trouvée améliorée.

Le Traité a survécu à ses 15 premières années, non sans problèmes et non sans critiques. Il ne pourra qu'être renforcé si la Troisième Conférence permet de faire le point à son sujet et de mesurer ses succès et ses échecs.

Il incombe à cette Conférence de montrer que l'adhésion à l'esprit et à la lettre du Traité sur la non-prolifération permettrait d'instaurer un solide régime de non-prolifération qui serait le garant de la réduction et de l'élimination éventuelle des armes nucléaires. C'est là un objectif qui doit mobiliser toutes nos énergies. Le Canada espère réaliser cet objectif: il s'y attend et il oeuvrera en ce sens.